

J'Y VOIS CLAIR

ERIC BURGRAFF

Citoyenneté : à quoi servirait une grève des stages ?

Et s'ils faisaient la « grève des stages » ? Et si, lassés de promesses qu'ils disent non tenues, les professeurs chargés du cours de philosophie et citoyenneté (CPC) refusaient demain d'encadrer les stagiaires envoyés par les universités et les hautes écoles ? Cette proposition lancée par un prof désarçonné a rapidement fait le tour des réseaux sociaux.

Qui doit suivre la formation ? Tout part en fait de la formation que les nouveaux professeurs doivent assumer pour passer d'un cours à l'autre. Le législateur estimant qu'on n'enseigne pas le CPC comme on enseigne la morale ou la religion, ils doivent retourner sur les bancs de l'école pour obtenir un « certificat en didactique » de 180 heures.

Qui l'organise et quand ? Les ministres concernés - Marcourt pour le supérieur, Schyns pour le fondamental et le secondaire - ont appelé les opérateurs de formation (hautes écoles et universités) à faciliter la vie des intéressés : priorité au vendredi après-midi pour les cours de didactique, horaires allégés à cette période dans les écoles où les professeurs sont titulaires, horaires amputés de deux périodes par semaine pour ces mêmes profs, dispense de certains crédits en fonction des formations antérieures...

Qu'est-ce qui coince ? A l'heure de reprendre le chemin de l'école, les profs relèvent une série de problèmes. « D'une part, les hautes écoles et universités ne respectent pas toujours la priorité au vendredi ; d'autre part les écoles d'origine des professeurs sont parfois récalcitrantes à alléger les horaires », dit Christophe Bodart pour le Collectif des professeurs de morale.

Liberté académique. Les ministres concernés rappellent aux professeurs que les aménagements sont des recommandations, qu'en aucune manière ils ne peuvent contraindre les institutions à libérer le vendredi d'un côté pour concentrer la formation de l'autre. Le ministre Marcourt a « demandé aux universités et hautes écoles de veiller à ce que ce certificat soit organisé pendant les heures de cours qui devraient être libérées pour les professeurs de l'obligatoire (vendredi après-midi et mercredi après-midi) mais le ministre ne peut ni obliger un établissement d'enseignement supérieur à l'organiser ni imposer un horaire ». La ministre Schyns partage cette analyse mais va rappeler aux directions d'écoles secondaires et fondamentales « l'obligation de libérer effectivement deux heures par semaine ».

Une question de nomination ? Les professeurs à temps partiel - qui ont donc plus de temps de se former - auront-ils accès plus rapidement que les autres au certificat en didactique, et donc à la nomination dans leur nouvelle

fonction ? Certains profs le craignent, mais la ministre rassure : « Pendant la période transitoire, les enseignants de morale et religion sont prioritaires pour être nommés, sachant qu'il n'y a pour l'instant aucun autre entrant, celui qui sera nommé plus vite dans cet emploi ne lésera pas son confrère », dit le porte-parole de la ministre Schyns. S'agissant des salaires, « un enseignant conservera toujours le bénéfice de sa nomination antérieure ».

Utile, la grève des stages ? Le ministre Marcourt botte en touche : « Envoyer des étudiants en stage chez des professeurs non formés à enseigner l'EPC n'a pas de sens. La grève des stages est effectivement très dommageable mais le raisonnement tenu par certains enseignants tient la route, à savoir : s'ils doivent se former, c'est qu'ils ne possèdent pas toutes les compétences requises pour enseigner l'EPC. Dès lors, à quel titre et avec quelle légitimité encadreraient-ils des stages ? »

Les ministres rappellent aux professeurs que les aménagements sont des recommandations